

Date de dépôt : 1^{er} avril 2009

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de M. Roberto Brogginì :
Happening anti 4X4 interdit dans la zone piétonne du Mont-Blanc
lors du Salon de l'auto et autos garées dans la zone piétonne de
la rue de l'Industrie: deux poids deux mesures?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 mars 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le samedi 7 mars 2009, quelques joyeux drilles, une trentaine environ, se sont réunis dans la zone piétonne du Mont-Blanc. Objectif: tenir un « happening », forme d'action théâtrale, pour dénoncer de manière parfaitement ironique les dangers de nos rues beaucoup trop dangereuses en raison du chaos « automobilesque » bien connu de notre République.

Une pétition tout aussi ironique intitulée « 4x4 pour tous » incitait les badauds à soutenir un rétrécissement des trottoirs à 80 cm au maximum afin d'élargir les places de stationnement à 3,50 mètres, la transformation des pistes et bandes cyclables en bandes d'arrêt d'urgence pour 4x4. Une aide financière était également demandée pour le subventionnement de ces véhicules et une aide financière pour l'achat de l'essence. Enfin et pour finir, les piétons et cyclistes seraient encore tolérés le dimanche sauf à la campagne !

A cette occasion, la gendarmerie, avertie de ce « happening » par des articles de presse (Tribune de Genève du 5 mars et Le Courrier du 4 mars), a diligemment forcé l'ordre afin d'empêcher cet événement, qui n'avait pas sollicité d'autorisation de manifester il vrai, car les instigateurs n'entendaient pas manifester au sens que l'on entend par ce vocable, et ceci sur une zone piétonne sans gêner aucunement la circulation automobile alors que le Salon de l'auto battait son plein et que des hordes d'amateurs de

carrosseries pourvoyeuses de pollution et de morts sur nos routes se déployaient dans nos rues.

Le « happening » n'a pu se tenir. Malgré d'âpres négociations avec la police afin qu'au moins une photo d'une banderole prévue pour l'occasion, qui n'a jamais été et pu être déployée, puisse être prise. Quelle gendarmerie ! Quelle efficacité devant de potentiels redoutables perturbateurs de l'ordre établi n'a-t-on pas matés là !

Pendant ce temps-là, les taux de pollution étaient toujours aussi importants dans ce périmètre de la cité, le plus pollué du canton selon le Service de la protection de l'air.

Et à quelques pas de la rue du Mont-Blanc, aux Grottes dans la minuscule rue de l'Industrie, qui est piétonne et cycliste, cinq voitures était illégalement garées, non verbalisées, et empêchant le cheminement des piétons, des cyclistes, et particulièrement des personnes à mobilité réduite, handicapés, parents avec poussette, personnes âgées sortant du home voisin (voir photo sur laquelle on ne voit que trois des cinq voitures).

L'autodérision est-elle interdite lors du Salon de l'auto dans une zone piétonne ?

Les autos peuvent-elles se garer impunément empêchant (au risque d'entraver les services de secours) l'accès à une zone piétonne et cycliste car c'est le Salon de l'auto ?

Enfin, les auteurs du « happening » se demande s'il est possible, à défaut d'attribuer la légion d'honneur au commandant de la gendarmerie, de lui attribuer le prochain prix du Développement durable, développement durable de la pollution s'entend ?



Ma question est la suivante :

Happening anti 4x4 interdit dans la zone piétonne du Mont-Blanc lors du Salon de l'auto et autos garées dans la zone piétonne de la rue de l'Industrie: deux poids deux mesures?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

1. Le Conseil d'Etat saisit l'occasion qui lui est donnée pour préciser que suite à l'annonce, dans la zone piétonne du Mont-Blanc, le 7 mars 2009, d'une manifestation contre les 4x4, la gendarmerie a demandé à un groupe de la brigade de sécurité publique (BSP) de placer des observateurs dans le secteur afin de voir si les manifestants, qui n'avaient pas demandé d'autorisation, troublaient l'ordre public.
2. Constatant qu'une vingtaine de manifestants se trouvaient sur le lieu du rassemblement aux environs de 14 heures, deux agents de la BSP se sont présentés à la personne responsable pour lui expliquer que la manifestation n'était pas autorisée étant donné qu'aucune demande n'avait été adressée à l'autorité compétente.
3. L'organisateur de la manifestation visée, qui s'est montré très correct, a immédiatement reconnu qu'aucune demande d'autorisation n'avait été déposée et qu'il désirait simplement dérouler une banderole afin de dénoncer les 4x4, ce à quoi il a renoncé sans le moindre problème.
4. Les personnes présentes portaient des pancartes dans le dos dénonçant de manière ironique les dangers de nos rues en raison « du chaos automobile ».
5. Par gain de paix et vu l'affluence des passants ainsi que le caractère bon-enfant du rassemblement, la BSP n'a pas demandé aux manifestants de se disperser. La manifestation a pris fin d'elle-même à 14 heures 45 dans le calme et la bonne humeur et l'organisateur s'est même approché des deux gendarmes présents pour les remercier de leur compréhension.

6. Etant donné que la mission de la BSP était uniquement de gérer une manifestation non autorisée (ce qu'elle a fait de manière parfaitement proportionnée et sans le moindre heurt avec les manifestants), et non de contrôler le stationnement dans d'autres quartiers de la ville, c'est en vain que l'interpellateur ironise sur l'activité de la police le jour en question.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
David Hiler